

NOUVERGIES



Sommaire

1. Présentation Nouvergies
2. Le parc éolien des Egrememonts
3. Annexes

LE COMITÉ DE PROJET

Le **comité de projet** est prévu par la loi **APER du 10 mars 2023** (article 16), codifiée à l'**article L.211-9 du Code de l'énergie**.

Il vise à organiser, **en amont du dépôt de la demande d'autorisation**, une concertation avec les parties prenantes du territoire sur la faisabilité du projet et ses conditions d'intégration.

Qui y est convié ?

- Le porteur de projet
- Un représentant de chaque commune d'implantation
- Un représentant de chaque l'EPCI d'implantation
- Un représentant de chaque commune limitrophe

Ce qui est présenté

- Les **objectifs et principales caractéristiques** du projet
- Sa **puissance projetée**, son **coût prévisionnel** et ses **enjeux socio-économiques**
- Ses **impacts potentiels significatifs** sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Les **options de localisation** étudiées et les éléments justifiant le choix du site
- Les **équipements nécessaires à la desserte** du projet
- Les **options de raccordement** envisagées

NOUVERGIES

PARTIE 1

CULTIVATEUR D'ÉLECTRONS VERTS



NOUVERGIES est une société familiale française, productrice d'électricité renouvelable (hydroélectricité, éolien, solaire), créée en **1999** par Jean-Claude Bourrelier fondateur des magasins Bricorama.

Depuis plus de **25 ans** NOUVERGIES entretient une relation de confiance avec les élus et les collectivités locales afin de construire des projets adaptés aux ressources du territoire.

NOS VALEURS :

- Travail, implication sans faille et optimisme
- Écoute et dialogue, co-construction et concertation
- Respect des engagements et de l'environnement



ÉOLIEN
33 MW



PHOTOVOLTAÏQUE
6,5 MW



HYDROÉLECTRICITÉ
4,2 MW



6 agences de proximité : Champagne, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris.

NOS MÉTIERS

Les équipes de NOUVERGIES apportent leur expérience à chaque étape des projets. De la prospection à l'exploitation et à la maintenance nous apportons un haut niveau d'expertise sur l'ensemble du territoire national.

Développement

Recherche de sites - Concertation - Obtenir nos autorisations les pieds ancrés dans les territoires

Construction - Rénovation

Choisir les meilleures solutions techniques

Financement de projets - acquisition de centrales

Un investisseur engagé dans la transition énergétique

Exploitation

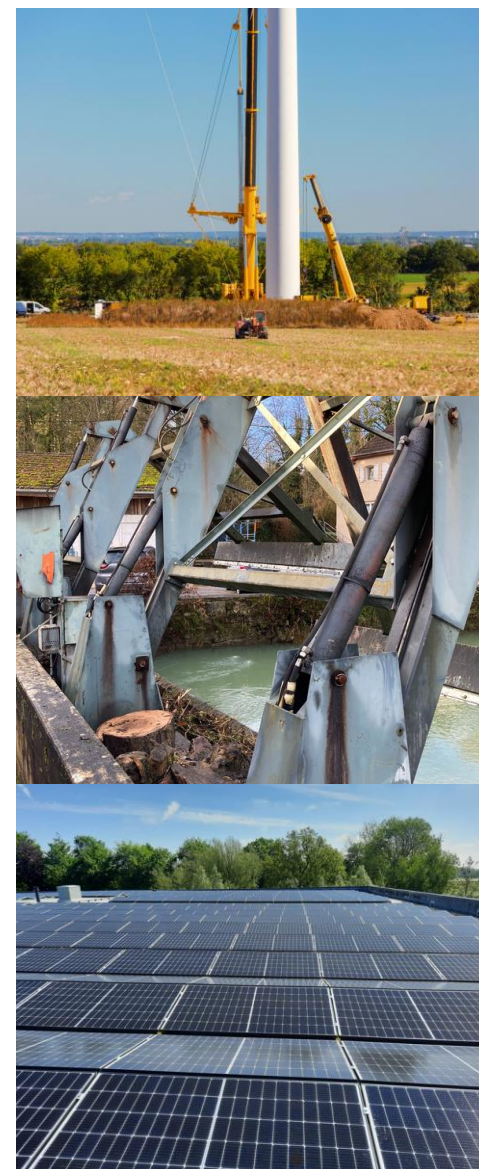
Profiter au maximum de la ressource disponible

Maintenance - Gestion technique

Être au plus proche des centrales pour garantir leurs disponibilités

Production Électricité

Valoriser les KWh injectés et stockés



DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN



12 Mois

PRÉ-FAISABILITÉ



18 Mois

DÉVELOPPEMENT



18 Mois

INSTRUCTION



18 - 24 Mois

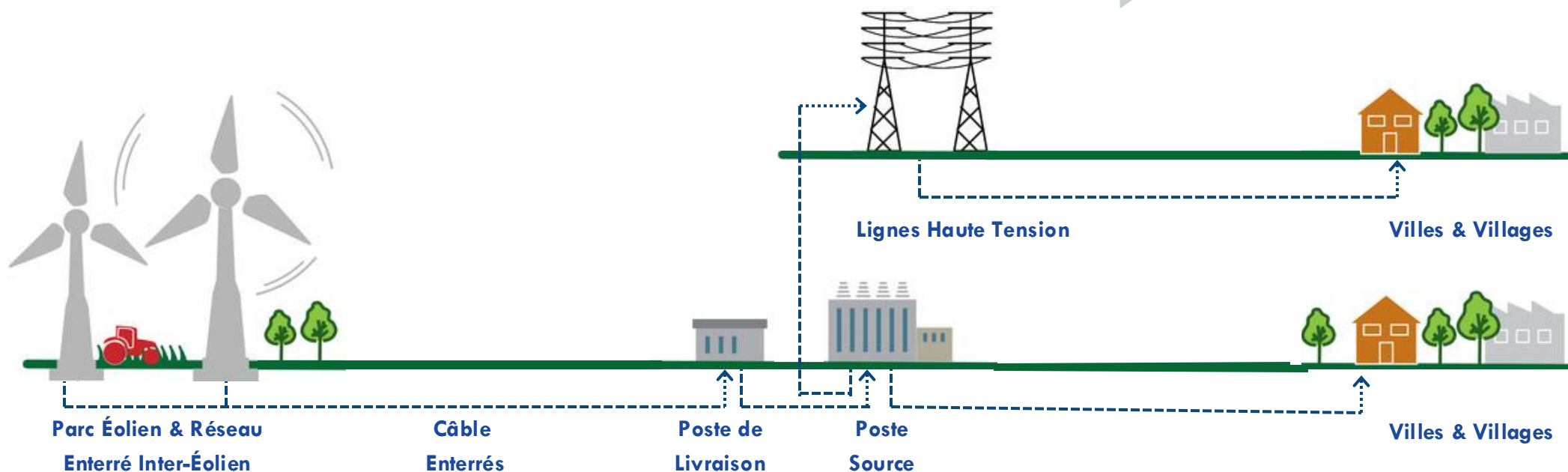
RACCORDEMENT
FINANCEMENT
CONSTRUCTION



25-30 Ans

EXPLOITATION
MAINTENANCE

CONCERTATION



PARTIE 2
LE PARC EOLIEN DES
EGREMEMENTS

COMMUNES D'ARCIS-SUR-AUBE ET DE NOZAY (10)

LOCALISATION ET ZONE D'IMPLEMENTATION POTENTIELLE

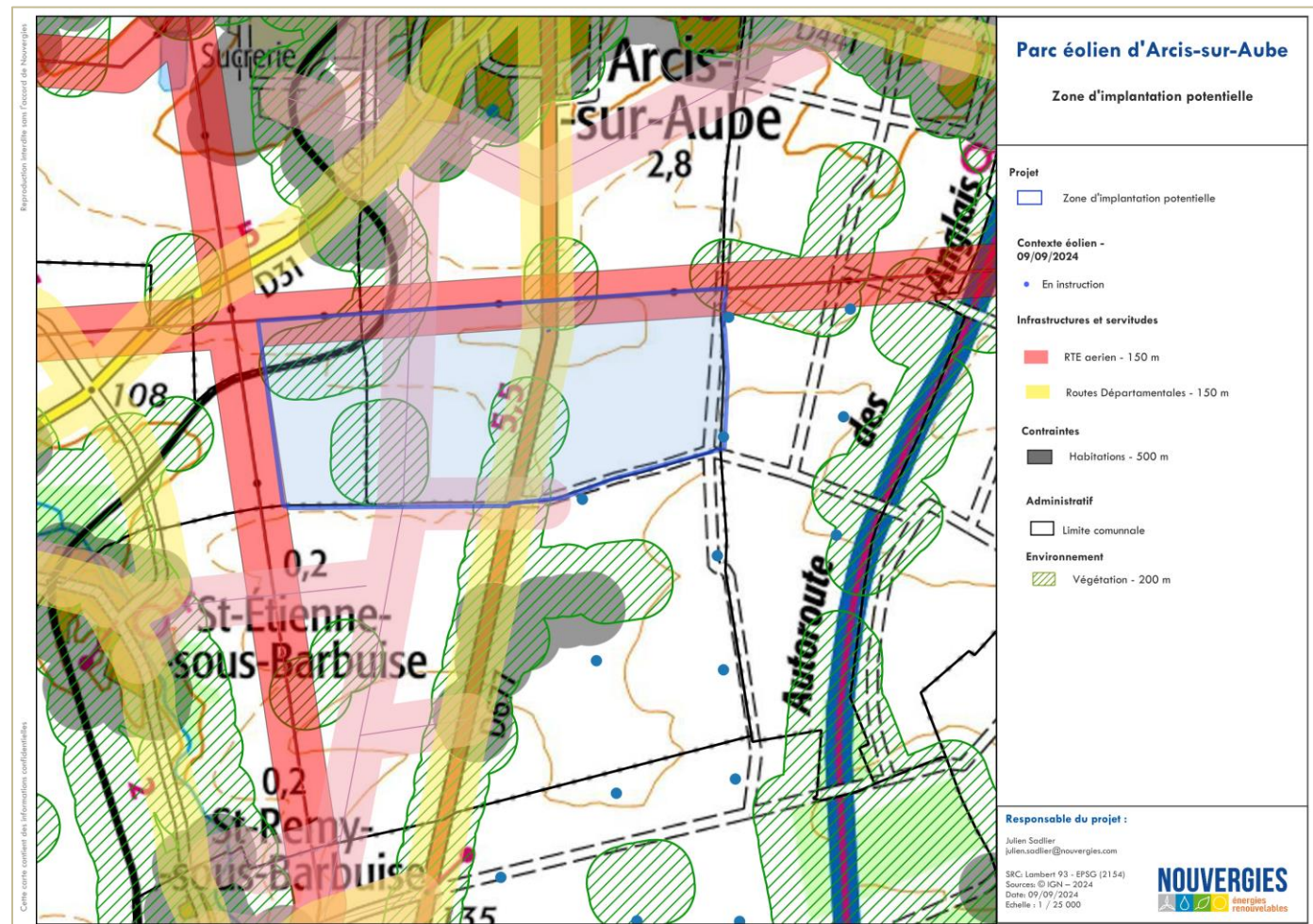
Nom : Parc Eolien des Egremonts

Communes : Arcis-sur-Aube et Nozay (10)

Identification d'une zone d'implantation potentielle selon les contraintes

Phase d'étude pour verifier la faisabilité :

- Etude écologique
- Etude paysagère
- Etude acoustique
- Autres études (contexte éolien, étude de danger, ...)



UN PROJET AVEC CONCERTATION

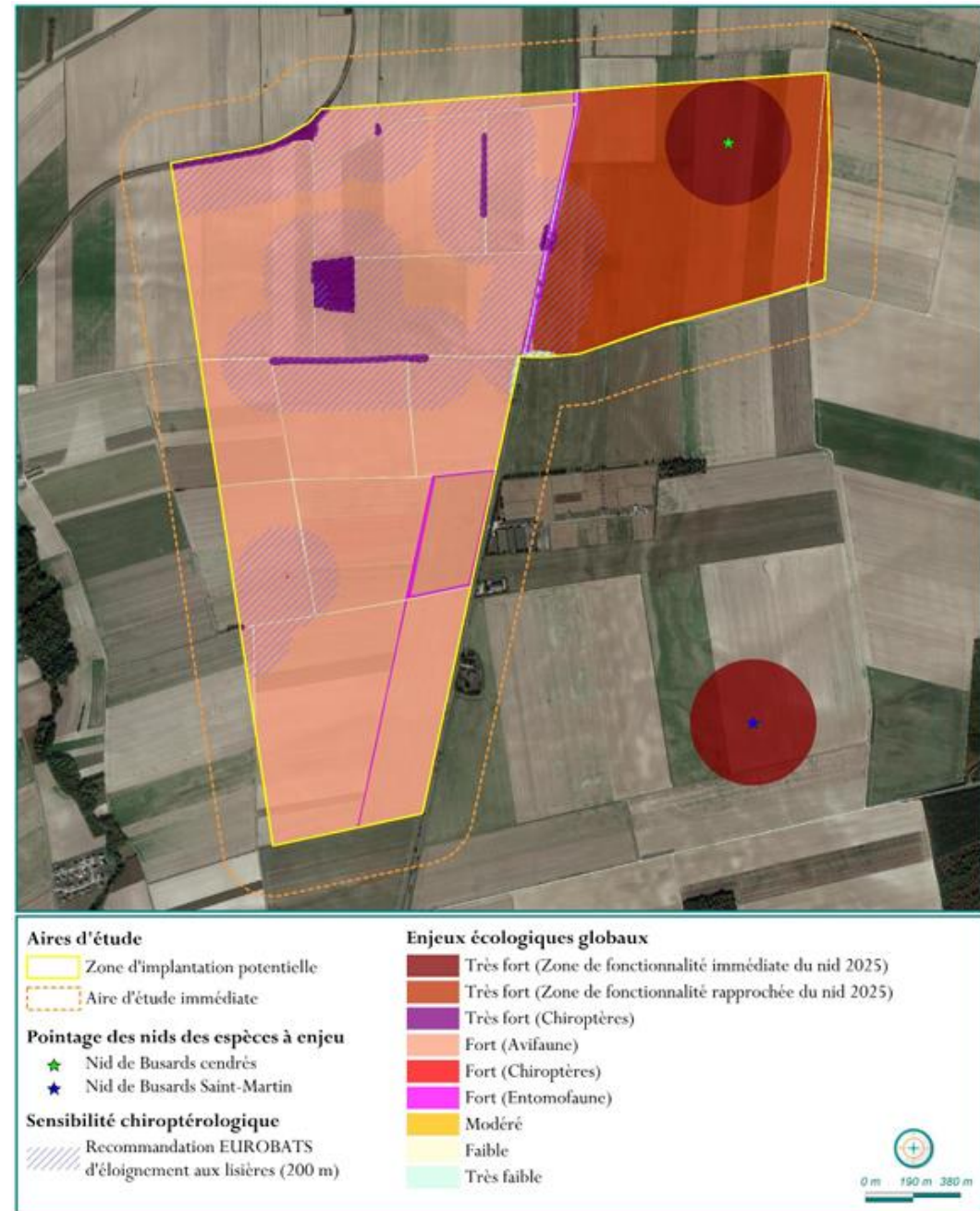
- **Décembre 2023** : délibération favorable du Conseil municipal d'Arcis-sur-Aube pour le lancement des études
- **2024-2025** : rencontre des propriétaires fonciers et exploitants agricoles, sécurisation foncière
- **Août 2024** : vote par le Conseil municipal d'Arcis-sur-Aube d'une zone d'accélération désignant le secteur sud du finage comme favorable au développement éolien
- **Octobre 2024** : délibération favorable du Conseil municipal de Nozay concernant le projet de parc éolien sur la commune
- **Novembre 2024** : délibération favorable du Conseil municipal d'Arcis-sur-Aube pour la signature d'une convention de voirie et la poursuite du projet
- **Décembre 2024** : lettre d'informations aux habitants de Nozay et d'Arcis-sur-Aube concernant le lancement des études et l'installation d'un mât de mesures
- **Décembre 2024** : délibération favorable du Conseil municipal d'Arcis-sur-Aube pour la signature d'une convention de voirie et la poursuite du projet
- **Juin 2025** : permanence de concertation à Arcis-sur-Aube : présentation de la zone d'études, du déroulé des études et de l'instruction
- **Octobre 2026** : Comité de projet

ENJEUX PRINCIPAUX

Faune et Flore : Busard / Chiroptères

Paysage : Axe D677, lieux de vie à Nozay et Arcis-sur-Aube

Cotexte éolien : Parcs prévus dans le secteur



SÉQUENCE ERC

Quelques mesures structurantes :

- **Conception** : évitement spatial des enjeux, conception en cohérence géométrique avec le paysage et les effets cumulés d'autres parcs
- **Construction** : adaptation des périodes de travaux, remise en état du site
- **Exploitation** : bridage, plan de gestion sonore et lumineux
- **Accompagnement** : Bourse aux arbres, participation à la restauration du patrimoine local



QUELQUES VUES EN PHOTOMONTAGE — MAIRIE ARCIS-SUR AUBE

Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

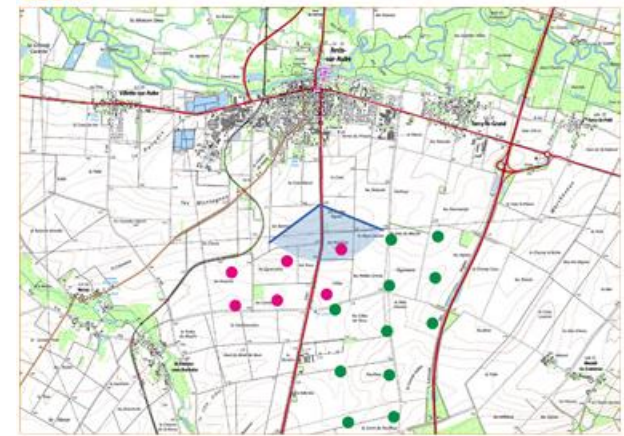


Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



QUELQUES VUES EN PHOTOMONTAGE — D677

Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

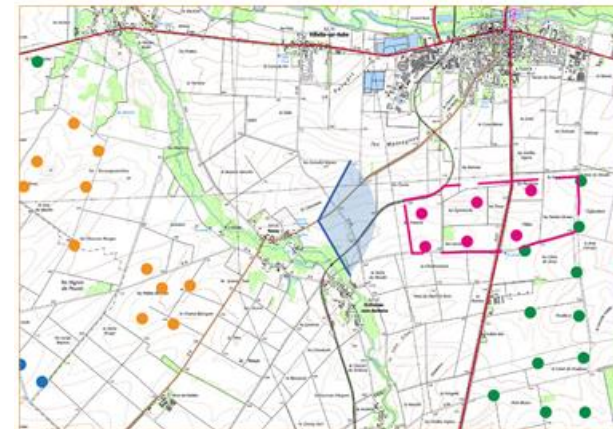


Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



QUELQUES VUES EN PHOTOMONTAGE — D31 EN SORTIE DE NOZAY

Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

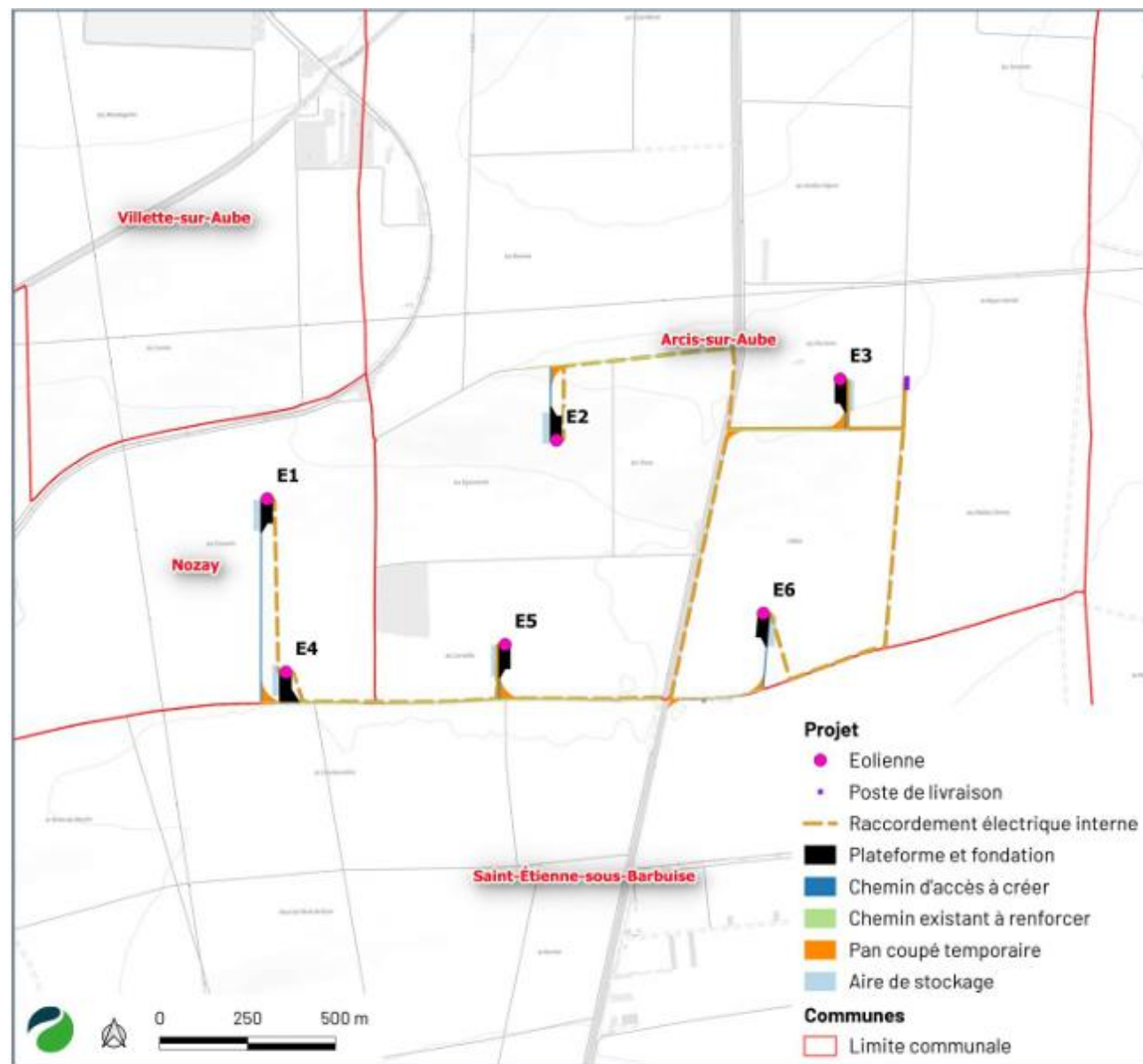


Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



SYNTHÈSE DU PROJET

Projet	Parc éolien des Egremonts
Nombre d'éoliennes	6
Hauteur maximale en bout de pale	200m
Hauteur du rotor	118,5m
Puissance maximale par éolienne	7,2 MW
Production équivalente à la consommation de	14 000 foyers
Poste source envisagé	Isle-Aubigny
Coût prévisionnel	1,6 à 2,1 M€/MW
Accès	Depuis D677
Urbanisme	Conforme au PLU d'Arcis-sur-Aube (zonage A) et au RNU pour Nozay





PLANNING PRÉVISIONNEL

- **Octobre 2026 – Comité de projet**
- **Novembre 2026 – Envoi du Résumés Non Technique (RNT) aux communes d'implantation et communes limitrophes**
- **Fin 2026 – Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale**

RETOMBÉES FISCALES- ACCOMPAGNEMENT NOUVERGIES

- Retombées fiscales – éoliennes de 7,2 MW**

IFER	Commune de Nozay (2 éoliennes)	Commune d’Arcis-sur-Aube (4 éoliennes)
8 620 €/ MW/an	125 000 € / an à partager pour les collectivités	250 000 € / an à partager pour les collectivités
	20% pour la commune soit 25 000€/an	20% pour la commune soit 50 000€/an

- Mesures d’accompagnement Nouvergies**

Versement unique à la mise en service du parc	Loyer annuel
30 000€/ éolienne	2 000€ / MW / an
Soit 60 000€ pour 2 éoliennes et 120 000 € pour 4 éoliennes	Soit 28 800 €/an pour 2 éoliennes et 57 600 €/an pour 4 éoliennes

PARTIE 3

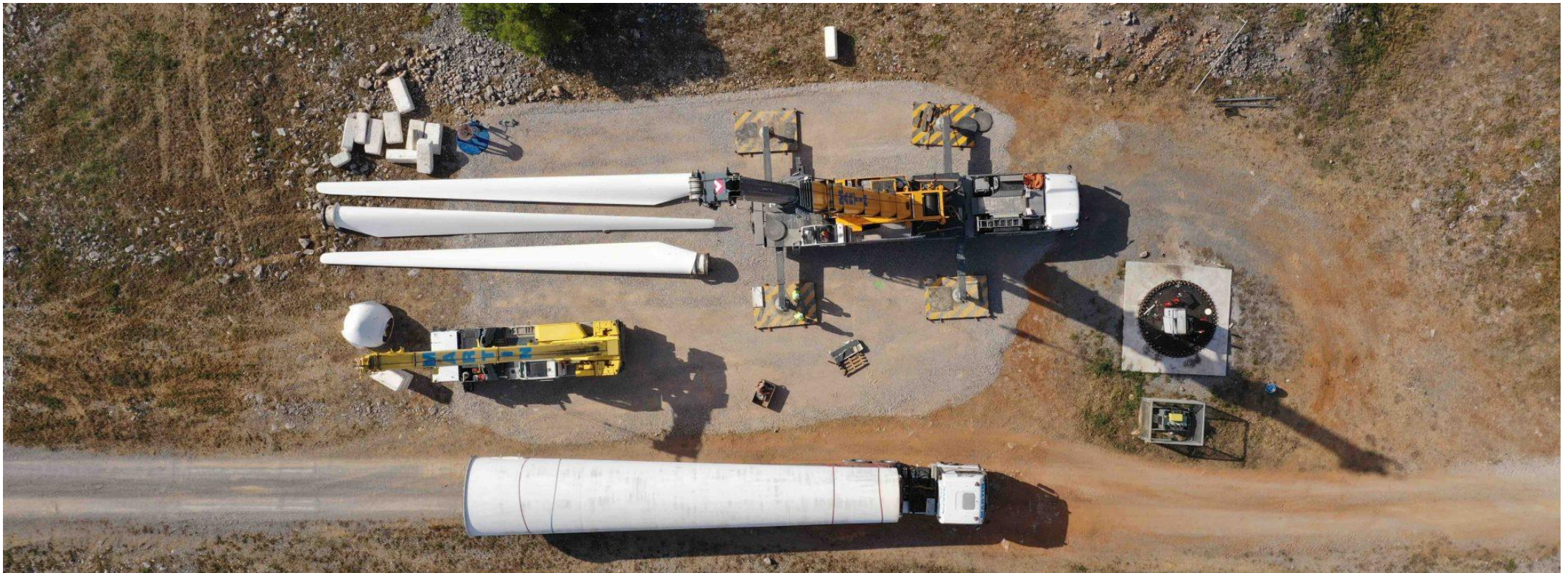
ANNEXES

LE DÉMANTÈLEMENT

I. LA GARANTIE FINANCIÈRE

Cadre réglementaire : Arrêté du 22 juin 2020

- Le développeur doit bloquer en garantie 75 000 € par éolienne + 25 000 € par MW supérieurs à 2 MW
- **Donc, pour 1 éolienne de 4 MW : 75 000 € + 25 000 € x 2 = 125 000 €** par éolienne



LE DÉMANTÈLEMENT

II. LE COÛT DU DÉMANTÈLEMENT

- Le coût du démantèlement : 150 000 € par éolienne
- Valeur approximative revente matière première :
32 500 € de cuivre + 70 000 € d'acier = **102 500 €** par éolienne
- Bilan du démantèlement : **102 500 € + 125 000 € - 150 000 € = + 77 500 €**



PHOTOMONTAGES SUPPLÉMENTAIRES



Photo 57 : Photomontage n°21 : Depuis le cimetière de Saint-Etienne-sous-Barbuise



Photo 53 : Photomontage n°17 : Depuis la D677, en entrée de site

PHOTOMONTAGES SUPPLÉMENTAIRES



Photo 55 : Photomontage n°19 : Depuis l'entrée sud-ouest de Saint-Remy-sous-Barbuise par la D8



Photo 46 : Photomontage n°03 : Depuis la rue Saint-Remy dans la zone de lotissement

MERCI POUR VOTRE ATTENTION
CETTE PRESENTATION EST ACCESSIBLE EN LIGNE :

<https://nouvergies.com/projects/parc-des-egremonts/>

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Romain BOUVERESSE
Chef de Projets

romain.bouveresse@nouvergies.com
07.61.08.90.36

Guillaume SAINTON
Développeur Territorial

guillaume.sainton@nouvergies.com
06.61.90.45.55

Régis HUBAU
Directeur pôle éolien

regis.hubau@nouvergies.com
06.61.90.44.91

NOUVERGIES



énergies
renouvelables

